

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 07 Juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

Date de la convocation

01/07/2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2022/07/68

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/08 ELECTION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

Par délibération n°2022/04/08 le conseil municipal de la commune a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS.

En raison des démissions intervenues récemment au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Les membres sont les suivants :

- Bruno FELICIANNE

- Sylvie DAGONIA
- Didier MARICEL
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

Les membres nommés par monsieur le Maire sont les suivants :

- Francis PASBEAU
- Gilbert MULCIBA
- Lydia TAFNA
- Monique DATRON
- un membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2022/04/08 afin de prendre en compte les modifications ci-dessus :

Le conseil Municipal,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de nommer les membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier de la délibération n° 2022/ 04/08

ARTICLE 2- Le conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales est composé comme suit :

Membres élus :

- Bruno FELICIANNE
- Sylvie DAGONIA
- Didier MARICEL
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

Membres nommés :

- Francis PASBEAU

- Gilbert MULCIBA

- Lydia TAFNA

- Monique DATRON

- un membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,


Jocelyn SAPOTILLE